

# TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par

M. *Geneviève Gaillard* la Présidente du SEV

pour le budget 27800 liste N°939241115 SURENDETTEMENT

sur le présent état, en raison des motifs énoncés

ci-dessous, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes

A Niort, le 1er juillet 2013

Le comptable



Jean-Pierre Salès

	Sommes non recouvrées		
	TTC	TVA	HT
2013	281,72	14,69	267,03
2012	2 095,04	109,22	1 985,82
2011	2 774,35	144,63	2 629,72
2010	2 312,11	120,54	2 191,57
2009	697,80	36,38	661,42
2008	78,95	4,12	74,83
2007	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>8 239,97</b>	<b>429,57</b>	<b>7 810,40</b>

Dont 1359,17€ pour le budget

assainissement de la CAN

arrêté à la somme de Huit mille deux cent trente-neuf Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents

le conseil 23 Septembre 2013 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le 26 septembre 2013

La Présidente

Geneviève GAILLARD



Accusé de réception en préfecture  
09-247900806-20130923-CC-38-09-2013-1-BF  
Date de télétransmission : 30/09/2013  
Date de réception préfecture : 30/09/2013

# TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par

Madame la Présidente du SEV

pour le budget 27800 liste N°905940515

portés sur le présent état, en raison des motifs énoncés

demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes

A Niort, le 1er juillet 2013

Le comptable



Jean-Pierre Salès

	Sommes non recouvrées		
	TTC	TVA	HT
2013	171,08	8,92	162,16
2012	10 108,61	526,99	9 581,62
2011	9 440,72	492,17	8 948,55
2010	15 519,79	809,09	14 710,70
2009	10 258,84	534,82	9 724,02
2008	5 726,56	298,54	5 428,02
2007	2 503,43	130,51	2 372,92
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>53 729,03</b>	<b>2 801,04</b>	<b>50 927,99</b>

arrêté à la somme de Cinquante-trois mille sept cent vingt-neuf Euros et trois Cents

Dont 12 604,70 € pour le budget  
annullement de la CAN.

le conseil 23 Septembre 2013 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

P 571

A Niort, le 26 septembre 2013

La Présidente  
Geneviève GAILLARD



MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**EVOLUTION DES ADMISSIONS EN NON VALEUR  
ETAT DES CREDITS VOTES ET CONSOMMES**

BUDGET	ANNEE	crédits votés (en €)	crédits consommés (en €)	Nombre d'usagers	Proportion ANV délibération en cours	Nombre d'usagers	Cumul Année (en €)	Cumul Nombre d'usagers	% évolution des crédits consommés
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	2010	235 000,00	191 492,37	n.d.			191 492,37	n.d.	
	2011	153 000,00	126 665,34	n.d.			126 665,34	n.d.	-34%
	2012	123 000,00	69 361,49	357			69 718,49	357	-45%
	2013	123 000,00	54 053,69	197	13 763,87	114	68 014,56	311	-2%

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20130923-C36-09-2013-1-B  
Date de télétransmission : 30/09/2013  
Date de réception préfecture : 30/09/2013